

SSIAP2

Recyclage

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 2

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.



PRÉ REQUIS OBLIGATOIRES

- Être titulaire du SSIAP 2 et avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois
- PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

DURÉE TOTALE INDICATIVE

- 14H00

HORAIRES

De 09h00 à 12h00 et
de 13h00 à 17h00

ACCESSIBILITÉ

Formation nécessitant un certificat médical d'aptitude - formulaire à demander lors de l'inscription a contac@worksafety.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Pièce d'identité
- Diplôme SSIAP 2 et dernier recyclage
- Brevet de secourisme à jour

OBJECTIF

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux fonctions d'un Agent de Sécurité Incendie en ERP (Établissement Recevant du Public) ou en IGH (Immeuble de Grande Hauteur)

PARTICIPANTS

12 stagiaires maximum

PUBLIC

Chefs d'Équipe de sécurité Incendie SSIAP 2

DÉLAI D'INSCRIPTION

- Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET ENCADREMENTS

- Mr Michel BOYER
- Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation.

DÉBOUCHÉES PROFESSIONNELLES

Chef d'Équipe de sécurité incendie SSIAP 2
Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef de Service de Sécurité Incendie après 3 ans d'activité en qualité de Chef d'Équipe de sécurité incendie ou avec un diplôme de niveau 4 minimum.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipe du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO2
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs récepteurs
- Points de contrôle de ronde
- Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels
- Alarmes informatiques
- Téléphones
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses, prise en compte des événements
- Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce

Programme de la formation

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	DURÉE
<u>1ÈRE PARTIE</u> PRÉVENTION	• ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION • ACCESSIBILITÉ DU PUBLIC • PRÉVENTION	4H
<u>2ÈME PARTIE</u> MOYEN DE SECOURS	• ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION • AGENTS EXTINCTEURS • SSI • MOYENS D'EXTINCTION	2H
<u>3ÈME PARTIE</u> GESTION DU PCS EN SITUATION DE CRISE	• GESTION D'UNE ALARME, D'UNE ALERTE ET RÉCEPTION DES SECOURS • GESTION D'UNE ÉVACUATION • COMPTE RENDU À LA HIÉRARCHIE	3H

4ÈME PARTIE
ORGANISATION D'UNE
SÉANCE DE FORMATION

- PRATIQUE DE L'ANIMATION
- DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE D'UNE SÉANCE

2H

5ÈME PARTIE
L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

- ORGANISER L'ACCUEIL D'UN NOUVEL AGENT
- MOTIVER SON ÉQUIPE ET ORGANISER DES EXERCICES QUOTIDIENS
- GÉRER LES CONFLITS
- GESTION DES DOCUMENTS ADMIN

3H

EVALUATION

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

VALIDATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.
Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

RECYCLAGE

➤ Recyclage triennal de 14 heures ou 21 heures suivant l'arrêté.

TEXTE DE RÉFÉRENCE

➤ Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

TARIF SUR DEMANDE DE DEVIS

MISE A JOUR LE 12/07/2024

WWW • WORK SAFETY • FR

SARL WORK SAFETY 12 rue du 8 mai 32000 AUCH
Téléphone : 0670346037
E-mail : contact@worksafety.fr
N° SIRET / 94919265200012
Numéro préfectoral : 76320085132

